



Problèmes avec un magasin ..

Par **Visiteur**, le **03/10/2019** à **12:08**

Bonjour . Je voulais vous exposer un problème qu'à subit ma belle -fille . Elle était en vacance chez moi avec son petit garçon de 2 ans . De ce fait , elle allait en se baladant faire quelques courses dans un magasin proche de chez moi . Elle prenait le petit avec la poussette , et Samedi dernier en faisant quelques achats , elle reçoit un appel de son assistante socale . Jusque la rien d'anormal , ne voulant pas gêner les personnes , elle sort de ce magasin avec la poussette , mais contrairement au lieu de passer par la caisse , elle sort directement par la sortie , oubliant les quelques achats qu'elle avait mis dans 1 sac accroché à la poussette . Elle continue son chemin jusqu'à chez moi . Personne ne l'a interpellé ce jour la ! Il y a quelques jours , elle rentrait de balade , et deux voitures s'arrêtent près de mon domicile . Deux personnes en sortent en lui disant ! Prise de panique ayant son petit avec elle , elle me téléphone pour que je la retrouve en bas de la résidence ou j'habite . La ces 2 personnes m'expliquent les faits , me montre 2 photos , ma belle-fille sortant par la mauvaise sortie , et une autre ou faisant ses achats dans le magasin le même jour . Je les invite à monter chez moi , ils hurlaient devant tout le monde que ma belle - fille n'était qu'une voleuse etc Arrivés chez moi l'un reste dehors sur le palier , l'autre reste dans l'entrée . Et exigent 200 e . Que pensez vous de ce procédé qui plus est m'interdisent à aller dans ce magasin faire mes propres achats .

Par **Novo**, le **03/10/2019** à **13:12**

Bonjour,rnrnVotre belle fille s'est rendue coupable de vol. Elle savait parfaitement ne pas avoir réglé les achats une fois arrivée chez vous.rnrnQuant au procédé : rien d'illégal de leur part à demander quelque chose, mais aucune obligation de votre part.

Par **morobar**, le **03/10/2019** à **16:27**

Bjr,rnrnDans notre pays la justice est rendue par l'organbisation éponyme.rnrnLes plaigants peuvent donc s'adresser à la justice directement, ou via le dépôt d'une plainte.rnrnOn pourrait considérer la démarche comme amiable, mais selon l'exposé il s'agit plutôt d'une extorsion et donc sanctionnable par le dépôt d'une plainte de votre part.rnrnLes photos...roupie de sansonnet pas de détail ,des articles...